

L'an deux mille dix huit, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le 05 septembre 2018.

**Etaient présents :** Messieurs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, BIZARD Sébastien, COURAUD Damien, FOUASSIER Guillaume, VUIDIBIO Maricheil  
Mesdames SIARD Chantal, BARRANGER Nathalie, DERRE-GOY Véronique, DERRE Véronique, FRAÛEL Françoise, GENDRE Dominique.

**Absents excusés :** Mme CHOLIERE Christine (pouvoir à Madame DERRE-GOY Véronique)

**Secrétaire de séance :** M. FOUASSIER Guillaume

**1- Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 :**

RAS

**2- Délibérations :**

**2-a Dénomination du Chemin Rural N°7**

Monsieur le Maire précise aux membres de l'assemblée qu'il y a une anomalie au nouveau du cadastre car il s'agit en l'occurrence du chemin rural n° 7 et non du chemin rural n°6.

Un débat s'engage quant à la dénomination de cette voie en qualité de chemin ou de rue.

Au final, il est donc proposé de dénommer cette voie : « Chemin des Lambons »

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette proposition.**

Monsieur VAILANT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, indique que le chantier d'enrobé sera finalisé en date du jeudi 13 septembre.

Monsieur Le Maire signale que des panneaux sont à installer, un devis de la S.E.S a été reçu pour l'ensemble des panneaux de signalisation pour un montant de 462,48 € TTC.

Un rajout de panneaux « interdiction poids lourds » sera à prévoir, des camions ont été aperçus circulant sur le chemin. A ce titre, deux arrêtés seront pris afin de limiter la vitesse sur cette voie et d'en interdire l'accès aux véhicules supérieurs à 7,5 tonnes.

Les agents doivent poser les différents panneaux entre le parking et la Tuilerie.

Monsieur ANTIGNY signale un souci quant à l'orientation du panneau d'entrée d'agglomération. Les agents municipaux interviendront rapidement afin de solutionner ce dernier.

## **2-b Clôture de la régie photocopie**

La régie existe depuis 1997, elle consistait à mettre à disposition des habitants un service de photocopie. Compte tenu du faible nombre de demande de photocopies, des derniers encaissements réalisés (6.00 € en moyenne par an) et des évolutions technologiques, il est proposé de clôturer cette régie.

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter la suppression de la régie « photocopies ».**

## **2-c Demande d'exonération du loyer de l'épicerie**

Monsieur le Maire avise les membres de l'assemblée que l'éventuelle reprise de l'épicerie envisagée au mois de juin a avorté.

Il fait part notamment d'une demande d'exonération des loyers par le locataire exploitant suite à une baisse de recettes et un changement du moteur de la vitrine réfrigérée.

Monsieur le Maire propose une exonération sur le 4<sup>ème</sup> trimestre sous réserve de régulariser les retards de paiement du loyer (7 mois de retard, dont 2 viennent d'être réglés) et présenter toutes mesures utiles pour relancer l'attractivité de son commerce

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'exonération des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre sous réserve de régulariser les loyers en retard et présenter en mairie les mesures de relance d'attractivité.**

Lors de la dernière visite, l'exploitant a évoqué la piste d'un repreneur éventuel. Ce contact reste à confirmer.

## **2-d Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)**

Chaque élu a reçu, préalablement à la séance, le rapport de la CLECT et les compétences financières liées à l'évolution de ces compétences.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la C.C.L.S.T. a étendu ses compétences en matière de contingent d'incendie sur l'ensemble du territoire, restitué la compétence voirie aux communes de l'ancien territoire du Montrésorais et pris la compétence G.E.M.A.P.I. (protection contre les inondations) qui concerne plus particulièrement la commune de REIGNAC.

Après présentation de ce rapport et prise de connaissance des conséquences sur le décompte des attributions de compensation (la commune n'est pas impactée par le transfert de ces charges), le conseil municipal est appelé à se prononcer sur celui-ci.

**☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le rapport de la C.L.E.C.T.**

## **3- Questions diverses :**

Compte-tenu de la période estivale, les différentes commissions ne se sont pas réunies.

En conséquence, les divers points relatifs aux compétences de chaque commission sont abordés en questions diverses.

### **3-a Désignation d'un commissaire enquêteur**

Monsieur VAILLANT, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle la procédure engagée en vue de l'aliénation du chemin rural n° 5 et d'un tronçon du chemin rural n° 7 au lieu dit « Les Hélas » et d'un tronçon du chemin rural n° 23 au droit de la parcelle ZR n° 14 au lieu-dit « La Quellerie ».

Il précise que si cette démarche aboutie à terme, elle n'engendrera pas de nuisance quant à la circulation de la population et l'accès aux parcelles concernées, tout en réduisant les frais d'entretien de voirie pour la collectivité.

A ce titre, il explique avoir pris contact avec deux commissaires enquêteurs résidant au plus près de la commune pour limiter les frais de cette procédure (CORMERY et ESVRES-SUR-INDRE).

Monsieur Michel HERVE est la personne retenue compte tenu de la prestation la mieux disante et sera donc prochainement désigné comme commissaire enquêteur.

Une rencontre doit avoir lieu le 24 septembre afin de lancer l'enquête publique à compter du 29 octobre, sachant que l'enquête publique durera à minima 15 jours.

### **3-b F.C.T.V.A. 2018 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant global perçu au titre du FCTVA 2018 est de 54 413.00 € alors que le budget prévisionnel prévoyait 40 000.00 €.

### **3-c Rentrée scolaire :**

Monsieur BIHOUR, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, communique les chiffres de fréquentation pour cette rentrée scolaire, à savoir :

- 93 enfants sont inscrits (91 enfants fréquentent l'école)
- 87 enfants sont inscrits à la cantine
- 67 enfants sont inscrits à la garderie

Il précise que la rentrée des classes s'est passée dans le calme et la bonne humeur et rappelle à ses collègues que la facturation de la garderie s'applique bien dès 16h30.

### **3-d Classe découverte à LA BOURBOULE :**

Monsieur BIHOUR indique qu'une réunion est prévue le 21 septembre avec les parents.

Madame ANGUILLE doit communiquer prochainement le nombre définitif d'inscrits, ainsi que le budget global pour permettre le versement de la subvention communale votée précédemment.

### **3-e Les ânes de Balaâm :**

Un élu indique avoir vu sur le bon coin que, compte tenu d'une cessation d'activité, les ânes étaient en vente.

**3-f 20 ans de NACEL :**

Monsieur BIHOUR rappelle que cette manifestation se déroulera sur la commune les 28 et 29 septembre 2018. Les élus y sont cordialement invités. L'inauguration est prévue à 18h30. La commune met à disposition les locaux de La Tuilerie et le jardin public.

**3-g Centenaire 1914 / 1918 :**

Monsieur BIHOUR souligne le travail réalisé par la commission et précise que cette exposition est labellisée par la commission nationale du centenaire (sans obtention de subvention).

L'affiche officielle est présentée (affichage début octobre) . Un programme plus précis sera dressé lors du prochain conseil municipal. Pour rappel, le vernissage se déroulera le vendredi 02 novembre.

**3-h Associations :**

Monsieur Damien COURAUD informe les membres présents que la lettre municipale est prévue pour la fin de semaine et sa distribution pour le samedi 15 septembre. Il mentionne l'absence d'un article de l'A.P.E. (c'est leur souhait).

En outre, 3 nouvelles associations ont vu le jour sur la commune, à savoir :

- Fit and Zen Chambourg,
- Hatha-Yoga
- Créatif Ciné Photo

Monsieur Damien COURAUD tient à remercier l'ensemble des bénévoles quant à leur investissement pour la Fête de l'eau qui fût une belle réussite

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de solliciter les responsables de la gymnastique afin de veiller au respect du stationnement et au port de chaussures adaptées à la salle pour ne pas détériorer le parquet.

Monsieur Damien COURAUD communique les différents événements suivants :

- l'assemblée générale de l' A.P.E est prévue le 14 septembre 2018.
- le rallye lecture aura lieu le 23 septembre 2018.
- l'assemblée générale du tennis (TCC) se déroulera le 28 septembre 2018.

**3-i Urbanisme :****➤ PONTS ROMAINS :**

Monsieur VAILLANT rappelle le nouvel appel d'offre lancé (premier appel d'offre infructueux) pour un architecte.

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au lundi 08 octobre jusqu'à 11h00.

L'achat du terrain est reporté à une date ultérieure compte tenu de l'absence d'une pièce au dossier.

➤ *LA TUILERIE :*

Monsieur VAILLANT signale qu'il a rendez-vous avec Monsieur SIMON, représentant de la société « BATICONSLT », le vendredi 14 septembre à 9 h 00.

➤ *ACCESSIBILITE (A.D.A.P.) :*

Monsieur VAILLANT dresse le bilan à mi-parcours et mentionne qu'il convient de procéder à la mise à disposition des registres dans les divers bâtiments concernés.

Il précise notamment qu'il conviendra d'étudier prochainement le dossier de l'église car celui-ci est prévue pour 2019 / 2020.

➤ *TRAVAUX DE L'EGLISE :*

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la paroisse pour les travaux réalisés dans le presbytère et mentionne l'étude à venir quant au ravalement de celle-ci.

➤ *REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC (C.R.S.T.) :*

Monsieur le Maire indique que l'instruction de ce dossier est toujours en cours.

En effet, une demande avait été faite au printemps, auprès d'un technicien du SIEIL, pour évaluer le coût du changement de notre éclairage public en L.E.D. ou ampoules moins énergivores.

Suite à une incompréhension, le S.I.E.I.L. attendait une confirmation écrite. Une relance a été faite en fin de semaine en vue d'inscrire ces travaux dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (C.R.S.T.) dont est porteur la C.C.L.S.T.

➤ *DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE :*

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec le S.D.I.S. : 20 lieux-dits ne sont conformes aux règles en matière de défense incendie.

Un dossier peut être déposé au titre de la D.E.T.R. afin d'obtenir un financement à hauteur de 50% de l'investissement nécessaire à la mise aux normes (bornes incendies / bâches ...).

A ce titre, il convient de déterminer un programme pour l'an prochain. En effet, les projets de construction seront freinés du fait du non respect de la réglementation en vigueur.

Un premier devis a été demandé pour du terrassement et la pose de bâche incendie.

➤ *OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) :*

Cette opération est menée par la C.C.L.S.T. (nouvelle enveloppe financière).

Elle démarre officiellement au début du mois d'octobre et concerne les personnes aux revenus modestes afin de leur permettre de réaliser des travaux d'aménagement (économies énergies, etc...) ou de maintien à domicile.

➤ *SITE INTERNET DE LA COMMUNE :*

Madame DERRE-GOY souligne que le site contient quelques incohérences.

Il est expliqué que des bases de données (notamment des photos) ont été détruites à l'insu de la commune.

Monsieur BIHOUR procède en direct à quelques corrections.

Monsieur Damien COURAUD procédera à un balayage et à une remise à niveau (nouveau secrétaire de mairie, informations relatives à l'école « Jean Moulin », aux associations, aux commerces ...).

En outre, Monsieur le Maire précise qu'à terme Monsieur PIGOIS devrait prendre la main pour la mise à jour du site.

➤ *FIBRE OPTIQUE :*

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du territoire est concerné, tous les habitants seront desservis à terme, même les maisons les plus isolées.

Cette démarche est programmée pour l'année 2019 pour une finalisation au cours de l'année 2020.

A ce titre, une vidéo est diffusée à l'ensemble des membres présents, celle-ci retrace les différentes étapes de l'installation de la fibre optique sur le territoire communal.

➤ *CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.I.A.S.) :*

Madame SIARD, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, précise que la prochaine séance se déroulera le vendredi 21 septembre 2018 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

**Prochaines réunions du Conseil Municipal :**

**le lundi 15 octobre 2018 à 20 h 00**

**et**

**le lundi 26 novembre 2018 à 20 h 00**